

Multilatéralisme et Partenariat Biregional entre L'union Européenne et L'Amérique Latine et Les Caraïbes

Dre. Lianne Guerra Rondón¹

INDICE

Résumé exécutif	01
Introduction	02
Vers une coopération renouvelée et une plus grande autonomie stratégique: les possibilités offertes par le partenariat birégional	 03
Recommandations pour une influence accrue de l'ALC dans le programme européen	 08
Bibliographie	14

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

CDÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA RELATION DANS LE CONTEXTE ACTUEL

Dans le cadre du partenariat birégional Union européenne (UE) -Amérique latine et Caraïbes (ALC) et en vertu du communiqué conjoint récemment publié par ces deux blocs, le présent document propose une analyse des défis et possibilités de la relation dans le contexte actuel marqué par la crise de la COVID-19. Il étudie les alternatives dont dispose le partenariat en matière de politiques et de possibilités en ce qui concerne les relations économiques et commerciales, la coopération internationale pour le développement, les demandes d'allègement de la dette de l'ALC, le dilemme des pays à revenu intermédiaire et les alternatives formulées depuis la région latino-américaine et caribéenne en vue de progresser vers une compréhension multidimensionnelle du développement. Par ailleurs, ce document fournit des recommandations de sorte que l'ALC acquière, grâce au partenariat birégional, un rôle plus important dans les programmes de la gouvernance mondiale et des biens publics mondiaux en s'appuyant sur un multilatéralisme renouvelé. Il se conclut par la définition de stratégies et de propositions visant à mieux canaliser le programme de l'ALC en faveur du développement à l'échelle birégionale.

1. Lianne Guerra Rondón est docteure en sciences politiques et relations internationales de l'Université Complutense de Madrid, en Espagne. Elle a exercé les fonctions d'assistante chercheuse et de consultante auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Elle occupe actuellement le poste de chef de projet au sein de l'Association internationale des universités, une ONG associée à l'UNESCO, et est analyste de politiques du Groupe d'études géopolitiques (GEG), en France.

INTRODUCTION

MULTILATÉRALISME ET ASSOCIATION BI-RÉGIONALE

Le 14 décembre 2020, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'UE et de l'ALC ont publié un communiqué conjoint qui a mis l'accent sur « l'association de longue date, fondée sur des intérêts communs et des valeurs partagées » entre les deux régions (SEAE, 2020). En effet, lorsque l'on pense à la relation birégionale, les termes valeurs, principes et intérêts partagés intègrent un discours à forte vocation politique, culturelle et historique.

Ce communiqué conjoint revêt une grande valeur symbolique pour les relations entre les deux blocs. Premièrement, il reprend une tâche restant à effectuer: la possible organisation d'un Sommet birégional entre l'UE et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) au cours de l'année 2021 (EuroLat, 2020), afin de faire avancer le dialogue entre les chefs d'État et de gouvernement qui est suspendu depuis 2015. Deuxièmement, il témoigne de la complexité des programmes d'échange et de coopération, qui ne se limitent pas à la réception de l'aide publique au développement ou aux échanges commerciaux, mais qui incluent également des termes d'une importance majeure pour l'ALC, tels que l'élimination des obstacles structurels, des inégalités et de l'exclusion sociale qui se sont accrus avec la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, le communiqué conjoint souligne l'importance des partenariats écologiques et numériques, et met l'accent sur l'innovation à travers de nombreux programmes et fonds verts comme EUROCLIMA+, LAGREEN et AL-INVEST Verde; la coopération spatiale pour aborder les défis environnementaux et parvenir à une plus grande connectivité, dans le cadre du Programme spatial de l'UE (Copernicus, Galileo et EGNOS); et l'appui à l'Initiative conjointe pour la recherche et l'innovation (JIRI), entre autres.

La thématique du développement durable et du changement climatique ressort fortement de ce communiqué. Compte tenu de la proposition de la

signature de l'Accord UE-MERCOSUR, il semble que l'on cherche à canaliser les relations qu'entretient l'UE avec l'ALC à travers d'autres moyens. L'Accord de Paris, le paquet climat de Katowice, le Programme mondial d'action pour le climat et le Pacte vert européen démontrent un programme mené par l'UE et la matérialisation normative de son tournant environnemental.

LA PRÉSENTE NOTE D'ORIENTATION DÉFINIT LES DÉFIS ET POSSIBILITÉS VISANT LE RENFORCEMENT DU MULTILATÉRALISME ET DU PARTENARIAT BIRÉGIONAL DANS LES DOMAINES QUI, HISTORIQUEMENT, ONT STRUCTURÉ LES LIENS ENTRE LES DEUX RÉGIONS: L'ÉCONOMIE ET LE COMMERCE, LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET LES PROGRAMMES DE DIALOGUE POLITIQUE, LE TOUT CONFORMÉMENT AUX VALEURS DÉMOCRATIQUES PARTAGÉES PAR LES DEUX RÉGIONS.

VERS UNE COOPÉRATION RENOUVELÉE ET UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE STRATÉGIQUE: LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE PARTENARIAT BIRÉGIONAL:

La crise provoquée par la COVID-19 est, outre une période marquée par de multiples difficultés, l'occasion de passer de relations fondées sur des géométries variables – en d'autres termes, des échanges menés principalement avec les forums et organisations sous-régionaux en fonction des différents objectifs et programmes qui ont caractérisé les relations entre l'UE et l'ALC ces dernières années – à un scénario de partenariat stratégique mondial. Les effets de la pandémie ont montré les failles de tous les systèmes et, aujourd'hui, en prenant un certain recul, nous pouvons commencer à considérer ces effets comme une conjoncture pertinente pour réformer les caractéristiques des relations entre les deux blocs.

Ces dernières années, l'UE a maintenu un dialogue avec le Système d'intégration centraméricain (SICA), le CARICOM, le MERCOSUR et la Communauté andine. À l'échelle bilatérale, on a assisté à une consolidation des accords de coopération et d'association avec Cuba (2016), le Chili (2002), la Colombie (2012), le Pérou (2012), l'Équateur (2012) et le Mexique (2000).² Certains de ces accords, dans leurs processus actuels de négociation visant à les renouveler et les moderniser (Mexique et Chili), progressent plus rapidement en matière d'accès au marché, de facilitation du commerce, d'achats publics et de bonnes pratiques réglementaires, alors qu'il est relativement plus difficile de parvenir à des positions communes dans les domaines du développement durable, de l'énergie et des subventions (Commission européenne, 2018). Parallèlement, pour l'UE, il reste encore à procéder à la matérialisation de mécanismes contraignants qui garantissent la protection des droits humains et du travail dans le cadre des accords commerciaux avec l'ALC³. Dans le contexte des relations de l'UE avec les pays du groupe Afrique-Caraïbes et Pacifique (ACP), il existe également un Accord de partenariat économique UE-Cariforum (2008). En outre, le cadre postérieur à Cotonou, négocié en avril 2021, devra être actualisé.

Dans les années 1980 déjà, Grabendorff (1986) soulignait que la politique européenne de rapprochement à l'égard de l'ALC, qui faisait des distinctions entre les pays et les sous-régions, était souvent critiquée par les habitants d'Amérique latine, sans pour autant que la région fût parvenue à se présenter comme un acteur à part entière. Aujourd'hui encore, l'existence de cette multiplicité d'espaces reflète, dans une large mesure, le processus inachevé d'intégration régionale en ALC, surtout après que la CELAC, l'instance de concertation et de coordination créée en 2010, s'est trouvée dans une profonde impasse au cours de la seconde moitié de la décennie passée. En conséquence, tout le poids de la concertation repose sur la volonté politique des élites, la présence ou l'absence de stabilité démocratique dans la région, les divergences politico-idéologiques et l'action individuelle des gouvernements et leurs stratégies d'insertion internationale.

Lorsque, en 2020, le Mexique a assumé la présidence pro tempore de la CELAC, il semblait être le seul acteur à même de surmonter un tel défi dans un contexte marqué par la disparition de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et la division régionale résultant de visions opposées des multiples groupes qui composent l'espace régional de l'ALC. Le Plan de travail de la CELAC pour 2020 s'est concentré sur des objectifs concrets de coopération internationale dans le cadre de la pandémie de COVID-19, en vue de surmonter les différences politiques de ses membres. Le changement vers une logique de travail plus technique constitue une réponse fonctionnelle dans une période marquée par la décision du gouvernement du Brésil d'abandonner la CELAC et par les manifestations contre les résultats des élections dans certains pays membres du bloc.

Les relations avec l'UE, qui reposent fortement sur le dialogue politique, se voient indubitablement affectées par une stratégie fonctionnaliste⁴, étant donné l'impossibilité de réunir à la table des négociations les

2. Le réseau des accords d'association inclut 31 des 33 pays membres de la CELAC. Seuls le Venezuela – suspendu du Mercosur –, et la Bolivie – en cours d'intégration à ce groupe – n'ont pas signé d'accords avec l'UE.

3. C'est le cas de l'Accord commercial entre l'UE et la Colombie et l'UE et le Pérou (Parlement européen, 2018).

4. Une stratégie fonctionnaliste cherche à séparer la dimension politique de la dimension technique afin de parvenir à une coopération sur des thèmes sectoriels qui n'exige aucun dialogue direct des gouvernements nationaux (Saltalamacchia, 2020).

chefs d'État et de gouvernement de la région latino-américaine en raison de leurs divergences profondes sur différents thèmes, tels que la crise au Venezuela. Cette fracture politique entre certains membres de la CELAC et le bloc européen favorise la relation avec la Chine, laquelle s'appuie davantage sur un modèle économique et d'investissements qu'un modèle de dialogue politique (Saltalamacchia, 2020). Le Plan d'action conjoint de coopération dans les domaines prioritaires CELAC-Chine (2019-2021) démontre ce pragmatisme dans la relation de l'ALC avec la Chine.

Parmi les organisations qui pourraient aujourd'hui conclure des accords avec l'UE figure le MERCOSUR. Au cours de ses 30 années d'existence, ce bloc a su démontrer son adaptation au nouveau régionalisme et au régionalisme ouvert, et a offert, outre des garanties commerciales, un espace de paix et de stabilité dans la sous-région (Sanahuja, 2021). La crise interne que traverse le MERCOSUR, principalement due aux divergences politiques entre le Brésil et l'Argentine dans le cadre d'une réduction significative des échanges commerciaux en 2019, a eu un écho international. De plus, lorsqu'au cours de cette même année on a annoncé la fin des négociations commerciales entre l'UE et le MERCOSUR et la perspective d'un accord, de nombreuses réticences ont commencé à émerger en lien avec sa dimension environnementale.

Pour la France, l'accord en son état actuel n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la lutte contre la déforestation importée, la lutte contre le changement climatique et le respect des normes sanitaires et environnementales de l'UE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, 2021). Cette position est partagée par l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et le Parlement européen lui-même. Bien qu'il existe un chapitre consacré à la conformité aux normes de protection sociale et environnementale et à l'Accord de Paris, le non-respect de ces règles n'est pas traité de manière coercitive, mais plutôt par un règlement des différends, un point que l'UE ne considère pas comme une garantie fiable dans le cadre de son engagement futur en faveur de l'environnement. En effet, la possibilité d'inclure dans l'Accord UE-MERCOSUR une clause portant sur des éléments essentiels relatifs à l'environnement garantirait l'harmonie de la position européenne à l'égard de la lutte contre le changement climatique et en faveur du développement durable, des objectifs qui structurent le Traité sur l'Union européenne aux côtés des valeurs de promotion de la démocratie et de la protection des droits humains (Giles, 2021).

Avancer ensemble et non pas de façon unilatérale semble une tâche difficile compte tenu du contexte actuel du MERCOSUR: les dynamiques unilatérales qui ont dénoué les liens productifs et ont ainsi entraîné une diminution des relations transnationales, les positions conformistes face à la répartition du pouvoir dans le monde et la dissonance des valeurs quant à l'importance de l'intégration (Malacalza et Tokatlian, 2021). Toutefois, en surmontant ces obstacles, l'ALC pourrait formuler des demandes particulières à l'UE concernant l'appui en faveur d'une transition environnementale juste. Dans l'Accord UE-MERCOSUR dans son état actuel, les secteurs qui bénéficieront le plus de la réduction progressive des barrières douanières sont le secteur agroalimentaire et les secteurs de l'importation et de transport (Dilger et Nolte, 2020), alors que les petits agriculteurs, les secteurs d'activité plus précaires, mais aussi les classes moyennes continueront de porter sur leurs épaules le renforcement du système, pris dans une sorte de paradigme industriel qui les a empêchés d'atteindre le développement tant souhaité.

Dans le communiqué conjoint de l'UE et l'ALC de décembre 2020, les ministres reconnaissent l'importance d'« adopter des mesures qui permettent un développement résilient au climat avec de faibles émissions de carbone ». Cependant, des initiatives comme l'Alliance mondiale contre le changement climatique et le programme EUROCLIMA+ ne seront pas suffisamment efficaces si elles ne tiennent pas compte du fait que les économies primaires d'Amérique latine seront profondément déstabilisées par la transition écologique.

Une économie post-carbone entraîne également des défis environnementaux et le processus de transition peut avoir des impacts fiscaux et sociaux négatifs si l'ALC n'est pas capable de définir clairement ses priorités. Selon la Banque interaméricaine de développement (2021), pour parvenir à des émissions nettes nulles, il est nécessaire d'opérer des transformations dans tous les secteurs de l'économie, et d'élaborer des stratégies à long terme conformes à l'Accord de Paris, accompagnées d'un processus durable de prise de décisions en matière de politique publique.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) définit les défis de la gouvernance et les politiques relatives aux ressources minières en ALC qui s'appliquent également à la gouvernance de l'environnement dans la région en raison du caractère transversal de la problématique environnementale.

Ces défis sont les suivants

1. Exercer une gouvernance efficace et démocratique pour une gestion durable des ressources naturelles.
2. Atténuer la vulnérabilité macroéconomique face à la fluctuation des prix des produits de base et des termes des échanges en adoptant une logique intertemporelle.
3. Augmenter la progressivité des recettes fiscales, financer les investissements publics et améliorer la qualité et le caractère progressif des dépenses publiques aux échelles nationale et locale.
4. Ajouter de la valeur, approfondir les activités de production locales et diversifier la production et les exportations.
5. Partager les bénéfices avec les communautés et garantir les droits économiques, sociaux, culturels et collectifs.
6. Protéger l'environnement, réduire l'impact socio-environnemental et élaborer des politiques globales relatives à la durabilité des ressources naturelles.
7. Favoriser l'intégration régionale face aux tensions extérieures, protéger la compétitivité et donner des signaux collectifs aux investissements étrangers directs (IED), sans pour autant affaiblir les normes sociales et environnementales (Bárcena, 2018, p. 43).

Une coopération renouvelée est assurément plus que nécessaire pour relever le triple défi auquel font face l'UE et l'ALC, à savoir la transition sociale, productive et écologique (Commission européenne, 2020), à travers le renouvellement du contrat social⁵ dans une perspective de justice. Pour l'ALC, la résolution de ce triple défi est intrinsèquement associée aux nouveaux écueils du développement: les difficultés en matière de productivité et de vulnérabilité sociale, et les difficultés institutionnelles et environnementales (OCDE, 2019).

Les pays de la région partagent des caractéristiques qui les situent à un niveau relativement similaire à la table des négociations en ce qui concerne les pressions extractives, les relations de pouvoir, les nouvelles menaces marquées par des conflits territoriaux liés à la superposition de zones protégées et minières, les extractions illégales et informelles de minerais, la concurrence pour l'utilisation de l'eau et la pollution de cette dernière (Bárcena, 2018). La région doit guider sa propre trajectoire de développement en s'appuyant sur le diagnostic des obstacles structurels et la nécessité de disposer de modèles productifs plus durables. Le partenariat birégional doit soutenir l'élaboration de meilleures politiques publiques qui impliquent des réglementations fiscales, institutionnelles et de gestion des conflits afin de maximiser le bénéfice pour tous les citoyens et d'éviter le risque de « reprimarisation » de l'économie. Les investissements en faveur de l'innovation pour une transition verte doivent tenir compte de l'élaboration de cadres normatifs, ce qui requiert bien plus que des investissements de plusieurs millions.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE (PRI)

Ces dix dernières années, l'UE a su consolider sa position de premier fournisseur d'aide et de coopération en ALC⁶. C'est précisément dans le cadre du principe de valeurs partagées qui définit le soft power européen qu'il conviendrait de se demander quelles sont les demandes de l'ALC dans la relation birégionale.

Parmi ces demandes figurent la situation de la dette publique et l'élargissement de l'espace fiscal pour accéder à davantage de ressources. Il existe une forte asymétrie entre les ressources octroyées et leur impact, ce qui fait ressortir les graves problèmes structurels du système actuel. Sans inclure la Chine et l'Inde, les pays à revenu intermédiaire représentent 96 % de la dette publique des pays en développement et l'ALC s'avère être la région la plus endettée du monde en développement. Fin 2020, la dette représentait 79,3 % du PIB. Cette situation risque de compromettre la récupération post-COVID à moyen et long terme des économies de l'ALC, c'est pourquoi des solutions plus inclusives provenant des institutions

5. Le contrat social peut se définir comme l'accord global, bien qu'intangible et implicite, qui unit la société et qui coexiste au sein d'un ensemble déterminé de normes et d'institutions formelles et informelles. En ALC, pour relever les défis actuels, le contrat social devrait être composé de deux dimensions principales. Premièrement, être le résultat d'un accord transversal entre des groupes socioéconomiques, des territoires et des générations. Deuxièmement, il devrait aider à concrétiser: i) des stratégies productives résistantes et durables qui donnent la priorité à la création d'emplois de qualité et écologiques et qui adoptent la transformation numérique; ii) des systèmes de protection sociale plus larges et efficaces; et iii) un modèle de financement du développement plus durable qui vise à renforcer la gestion de la dette publique (Cabutto, Nieto-Parra, Vázquez-Zamora, 2021).

6. L'UE a été le principal fournisseur de coopération au développement pour ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 3,6 milliards d'euros de subventions pour des programmes bilatéraux et régionaux entre 2014 et 2020 et l'octroi de plus de 1,2 milliard d'euros d'aide humanitaire ces vingt dernières années (Commission Européenne, 2019, p. 1).

financières internationales constituent une urgence dans le contexte actuel. Depuis, la CEPALC a appelé à une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux – un instrument de réserve du Fonds monétaire international (FMI) – qui ne génèrent pas de dette additionnelle ni n'impliquent de conditionnalités, afin de garantir des liquidités suffisantes aux économies en développement.

Si les initiatives individuelles de renégociation de la dette avec le FMI et le Club de Paris sont valides et nécessaires, l'ALC en tant que région devrait jouer un rôle de leadership géopolitique à long terme plus stable dans un contexte marqué par des alliances transversales changeantes, avec des approches axées sur une multitude de parties prenantes, en vue de négocier de meilleures conditions face aux institutions financières internationales et répartir les fonds reçus. De la même façon, il est nécessaire de consolider les instruments financiers régionaux afin de distribuer ces ressources. L'ALC doit urgemment mettre au point une intégration commerciale, financière et de politiques publiques renforcée à l'échelle régionale.

En tant que région à PRI, l'ALC pourrait se positionner comme leader de ce groupe de pays à l'échelle mondiale afin de soutenir un nouveau programme de financement qui non seulement aurait un effet sur les pays à revenu intermédiaire, mais aussi sur les pays à revenu faible, générant ainsi un « effet colibri » (Canuto, Cavallari et Ribeiro dos Santos, 2020) qui servirait de terrain pratique aux approches innovantes. La promotion du dialogue comme initiative provenant de la région dans les instances multilatérales constitue elle-même une étape importante en amont de l'acquisition des compétences nécessaires pour exercer un leadership efficace.

Parmi les autres demandes historiques de la région figure le renforcement d'espaces de financement et de gouvernance de la coopération nouveaux et existants en dehors du cadre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), consolidant ainsi les espaces qui encouragent des relations plus horizontales, comme la coopération Sud-Sud (SEGIB, 2018). Les partenaires du monde en développement connaissent les défis et, partant, sont bien placés pour proposer des solutions formulées à partir de leurs propres expériences. S'il faut reconnaître que la logique de l'horizontalité peut être une illusion, renforcer ces espaces de coopération implique une gouvernance de l'aide distincte, aussi la présence de l'UE, par le biais

d'un appui à des initiatives d'apprentissage entre pairs, de la reconnaissance des besoins des partenaires et d'une transparence accrue entre les besoins et les intérêts des donateurs, s'avère-t-elle ici essentielle.

Les PRI font face aux écueils du développement qui dépassent les problèmes financiers. Le programme social dans la région constitue aujourd'hui un défi crucial, et encore plus après les répercussions de la COVID-19. La crise a gravement affecté les structures productives et le marché du travail: plus de 2,7 millions d'entreprises ont fermé et 44,1 millions de personnes sont sans emploi (CEPALC, 2021). Pour surmonter ces difficultés, de meilleures politiques publiques sont nécessaires, aussi est-il important d'inclure de nombreux acteurs multilatéraux afin de compléter la symétrie des relations.

Le 14 juin 2021, le Secrétariat général du Conseil européen a publié un document final qui confirme l'engagement de l'UE envers l'établissement de partenariats internationaux avec les pays à revenu intermédiaire conformément au nouveau Consensus européen pour le développement. Celui-ci reconnaît le développement comme un processus multidimensionnel, et plaide pour un traitement de la dette dans le cadre de l'architecture internationale actuelle et l'option de financement par le biais de mécanismes, notamment: l'Initiative de suspension du service de la dette du G-20, le Club de Paris et le Cadre commun pour le traitement de la dette. L'appel à « étudier des approches de transition avec les pays partenaires et à réfléchir à des moyens d'éviter un vide dans les programmes et à de nouvelles formes de coopération internationale » (Conseil européen, 2021, p. 4) revêt une importance particulière. La définition des priorités dans ce texte constitue un très bon exemple de la capacité normative de l'UE dans son engagement historique et renouvelé avec l'Amérique latine.

Si, dans le budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027 et le plan de relance, l'ALC n'apparaît pas comme une région prioritaire pour l'envoi des fonds de coopération, l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Global Europe), qui fusionne la majorité des instruments géographiques et thématiques qui existaient dans l'ancien cadre financier, présente le potentiel de mobiliser des ressources techniques et financières pour l'ALC. Parmi les dotations géographiques de l'IVCDCI figure le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), dont le montant s'élève à 68 milliards d'euros.

Ces quinze dernières années, des programmes tels qu'EUROSociAL se sont ajoutés au panorama multilatéral de la coopération, dans une perspective d'appui à la gouvernance et au gouvernement. Dans le cadre de sa troisième étape d'application (2016-2021), EUROsociAL+ cherche à assurer la continuité de son mandat politique de soutien aux processus d'élaboration, de réforme et de mise en œuvre de politiques publiques à travers l'appui à de nouvelles priorités des programmes des gouvernements et la promotion de la perspective de genre dans ses actions, le tout avec un budget de 32 millions d'euros pour travailler dans 19 pays de l'ALC (EUROSociAL+, 2021). Le besoin qu'a la région ALC de parvenir à une approche multidimensionnelle et transversale pour aborder les enjeux à venir grâce à une coopération renouvelée et à de nouveaux partenariats s'est traduit en pratique par la mobilisation de l'expertise publique, le travail entre pairs et la promotion du changement normatif. Cette logique de coopération tend à être plus équilibrée et illustre ainsi le passage d'une notion d'impact à une notion de complémentarité entre les actions.

Les dialogues birégionaux et l'expérience dans le domaine de la coopération internationale doivent servir à acquérir une plus grande influence dans la gouvernance mondiale, principalement dans les thèmes qui transcendent les frontières nationales, comme la coopération en matière de drogue et de migration, où les avancées sont plus limitées, ou pour faire face à d'autres thèmes tels que la violence basée sur le genre et la protection sociale et les systèmes nationaux de soins. Le travail conjoint en faveur de l'État-providence comme pilier de la démocratie et du développement bénéficie, sans aucun doute, du dialogue birégional.

DÉVELOPPEMENT EN TRANSITION

Lors de la trente-septième session de la CEPALC qui s'est tenue en 2018, la CEPALC, la Commission européenne et l'OCDE ont approuvé la mise en œuvre de l'Instrument régional de l'UE pour le développement en transition. Plusieurs documents, comme celui publié le 14 juin par l'UE, rendent compte de quelques-uns des objectifs de cet instrument, parmi lesquels la génération d'une « compréhension plus approfondie des implications de la transition » (CEPALC, 2021) en prenant comme cadre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la résolution des défis structurels du développement économique en ALC. Cet instrument permet d'innover et d'expérimenter grâce à un autre type d'indicateurs du développement éloignés des indicateurs économiques

traditionnels. Le développement en transition, outre le fait de bénéficier à des régions comme l'ALC, permet d'appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale pour promouvoir les biens publics mondiaux. Cela devrait renforcer la position de la région à la table des négociations lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'importance internationale.

Au cours des 35 dernières années au moins, il semble que les demandes régionales étaient condamnées à être répétées jusqu'à l'excès. Le document de Grabendorff (1986, p. 131) nous rappelle que depuis les années 1980 les attentes de l'ALC envers l'Europe ont peu changé: l'aide en matière de stabilisation, en particulier le développement de la démocratie représentative; sur le plan économique, le rôle stabilisateur de l'Europe dans la crise économique de l'ALC en ce qui concerne l'application d'une plus grande libéralisation commerciale qui facilite l'accès de produits latino-américains spécifiques aux marchés européens; l'acheminement d'un plus grand nombre de ressources de coopération pour le développement; et, enfin, l'obtention d'un rôle de modérateur du Club de Paris à l'égard de la situation de la dette. Cependant, l'ALC est aujourd'hui une société bien plus hétérogène sur le plan politique, avec un panorama plus divers de politiques en matière de développement et de stratégies d'insertion internationale et, pour ce qui est de la relation birégionale, disposant d'un plus grand nombre de connexions intersociétales et bénéficiant de l'institutionnalisation du dialogue parlementaire (Bonilla, 2012). Il incombe aux deux parties de fonder la rénovation des liens sur des positions pragmatiques et non pas des attentes inatteignables, sans pour autant renoncer à des modèles de relation complexes.

L'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSITION SUPPOSE D'AFFRONTER LES GRANDS DÉFIS DE L'ALC, NOTAMMENT: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SÉCURITÉ.

RECOMMANDATIONS POUR UNE INFLUENCE ACCRUE DE L'ALC DANS LE PROGRAMME EUROPÉEN

Dans le présent scénario complexe de configuration mondiale, marqué par l'existence d'acteurs multiples et interdépendants, nous ne faisons pas face à une nouvelle guerre froide, mais plutôt à une dispute hégémonique entre les États-Unis et la Chine (Actis et Malacalza, 2021). Dans le discours européen actuel d'autonomie stratégique, son maintien et sa viabilité dépendront du type de relation à moyen et long terme que l'Europe établira avec les pays en développement et avec l'ALC, en particulier. Cela n'implique aucunement une modification de la direction des relations, mais la recherche de capacité autonome au regard du pouvoir et des contraintes économiques pour l'ALC.

L'UE offre à l'ALC des avantages comparatifs face à des puissances comme les États-Unis et la Chine, principalement dans les trois défis mentionnés précédemment – transition sociale, productive et écologique. Autour de ces axes, les programmes et intérêts entre l'Europe et l'ALC tendent à coïncider dans le discours bien que, en pratique, on observe toujours des divergences. Grâce aux processus de démocratisation déployés en l'ALC, il existe une base commune entre les démocraties des deux régions et les trajectoires historiques en ce qui concerne l'État-providence qui constitue une condition importante pour le partenariat birégional. Face à la dispute hégémonique entre les États-Unis et la Chine, l'Europe permet à la région de diversifier ses relations. Par ailleurs, pour ce qui est de la réforme du multilatéralisme, l'Europe est politiquement contrainte à créer des coalitions fonctionnelles afin de réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de renforcer les accords de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2021 (COP26). C'est pourquoi, outre les États-Unis, l'ALC est un partenaire de taille pour appuyer ces efforts.

Comme le montrait déjà la première décennie de ce siècle (Quenan et Santiso, 2007), les relations entre l'ALC et l'Europe elles-mêmes, qui s'inscrivaient traditionnellement dans ce que l'on appelait le « triangle atlantique », se situent désormais dans le contexte d'un nouveau triptyque du fait de l'émergence de la dimension transpacifique de plus en plus associée

à la puissance systémique croissante de la Chine et, par conséquent, à l'intensification des relations entre ce pays et l'ALC. C'est dans le cadre du triptyque États-Unis/Chine/Europe que les relations entre cette dernière et l'ALC doivent être renforcées et renouvelées.

Face à la rivalité entre les États-Unis et la Chine, Tokatlian (2021) est d'avis que l'ALC doit déployer une « diplomatie d'équidistance », en se positionnant dans une zone éclectique sans que cela implique un flou politique. Cette posture n'est pas si différente du fonctionnalisme régional qui régit l'espace de l'intégration de l'ALC depuis quelques années, mais elle suppose un poids plus important en tant que bloc afin de maximiser les résultats « dans une situation de disparité » (Tokatlian, 2021). Satisfaire cette condition de taille implique de renforcer les espaces d'action collective régionale afin de mieux concevoir la collaboration dans les domaines d'intérêt stratégique pour l'ALC, dans le cadre de la relation avec les États-Unis, et de réduire la dépendance à l'égard de la Chine. Acquérir de l'importance dans le système international suppose de dépasser le « vide latino-américain » (González et al., 2021) qui résulte de l'absence délibérée d'action collective en ALC. Cela pourrait conduire à la perte de sa condition d'acteur relégué à une simple existence géographique. Il s'agit d'un défi important et d'une alerte pour les acteurs tels que l'UE en raison du risque d'insignifiance régionale de l'ALC due, entre autres, à l'absence de consensus minimaux sur la projection et l'insertion internationales.

Actis et Malacalza (2021), quant à eux, évoquent une stratégie d'« autonomie liquide » qui supposerait un non-alignement ou une neutralité face à la rivalité Washington-Beijing tout en promouvant des programmes techniques fondés sur des valeurs et intérêts communs. La marge de réponse et de résistance de l'ALC est nettement moindre désormais, mais elle pourrait permettre de développer une diplomatie de niche concentrant les efforts extérieurs des pays dans des domaines pour lesquels ils disposent d'avantages comparatifs (Bywaters, Sepúlveda et Villar, 2021). Cette diplomatie de niche adhère à l'idée d'État entrepreneur mise au point par Cooper (2018)

pour désigner la capacité de faire de la diplomatie au moyen d'une approche intégrée à l'échelle nationale et la formation de coalitions spéciales. Ces stratégies permettraient d'avoir un rôle actif et non pas un rôle de réservoir des demandes extérieures, dans ces niches d'intérêt stratégique national et régional dans lesquels il serait possible d'exercer un leadership politique et une influence dans le programme international.

Cette diplomatie de niche doit reposer sur des schémas de relation flexible avec tous les acteurs (acteurs non étatiques, de la société civile, du secteur privé). Le document final du Conseil européen portant sur les relations avec les PRI affirme que l'ALC « collaborera avec les agents du secteur privé et les représentants de la société civile afin d'assurer l'appropriation et l'alignement des mécanismes » (Conseil européen, 2021, p. 3).

Quand l'échelle locale est privée d'espace, il en résulte l'émergence de particularités identitaires qui obligent les agents à s'orienter (ou se réorienter) dans le nouveau scénario mondial. La dimension locale peut s'exprimer à travers un activisme ouvert de coalitions transnationales regroupant des acteurs de la société civile, de la coopération interrégionale, des ONGs, ce qui ne garantit pas l'absence totale de confrontation, mais offre des espaces au sein desquels les acteurs ne se sentent pas menacés et peuvent construire (ou co-construire) grâce à la mobilisation (Badie et Vidal, 2016). Si l'UE entend avoir un impact géopolitique, elle doit continuer à former des alliances de développement durable et inclusif de ce type qui pénètrent le territoire. Les démocraties de l'ALC doivent se réinventer en travaillant sur la dimension sociale, ce qui suppose d'offrir des espaces de consultation citoyenne et de meilleures instances de participation à la société civile, au territoire, au local, afin d'avoir une incidence sur les décisions qui les affectent.

Le mécontentement social antérieur à la pandémie doit contribuer à ouvrir et à rénover les espaces institutionnels, démocratiques et de concertation sociale. En ALC, la crise de la représentation politique et de la gouvernance menace la démocratie. La proposition de Blanchard et Pisani-Ferry (2021) relative aux trois axes prioritaires de reconstruction post-COVID prend tout son sens ici: la réindustrialisation à travers l'innovation, l'investissement en faveur des jeunes et la réforme de l'État. Tous sont des axes profondément sociaux et conformes à l'appel de la

CEPALC à la signature de pactes politiques et sociaux en faveur de l'égalité et du développement durable en ALC. Ces pactes doivent reposer sur une culture démocratique, du respect de la pluralité et des droits humains, la perspective de genre et l'inclusion de tous les groupes sociaux afin de garantir une plus grande légitimité sociale.

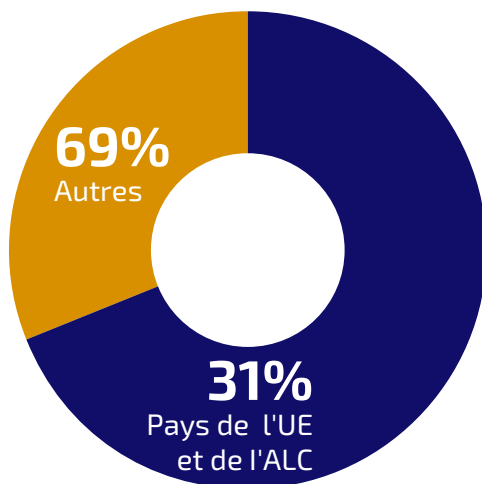
LES NOUVEAUX DÉFIS QUE NOUS LAISSE LA CRISE PROVOQUÉE PAR LA COVID-19 SONT L'OCCASION DE JETER LES BASES D'UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA MONDIALISATION, AVEC UN ÉTAT PLUS PROACTIF, DES RÈGLES ADOPTÉES DE FAÇON MULTILATÉRALE ET DÉMOCRATIQUE ET PRÉSENTANT UN IMPACT MULTIDIMENSIONNEL, DES MARCHÉS DYNAMIQUES ET DES ÉTATS RÉGULATEURS RESPONSABLES.

BIENS PUBLICS MONDIAUX ET GOUVERNANCE MONDIALE

Le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que, tout en sachant qu'il n'existe pas de système de gouvernance mondiale, le seul moyen possible de sortir de la crise est une coopération internationale efficace où le multilatéralisme ne vise pas seulement à affronter des menaces partagées, mais implique également de tirer parti des possibilités communes (CEPALC, 2020). À l'échelle mondiale, les Nations Unies ont travaillé à l'obtention de biens publics mondiaux, mais elles ne sont pas parvenues à susciter un intérêt public mondial, ce qui supposerait de répondre à des concepts politiques clés comme l'autorité, la souveraineté et la légitimité démocratique (Dingwerth et Pattberg, 2006). Les termes aide, coopération et solidarité leur

sont encore préférés, et le problème est ainsi toujours considéré comme étranger. C'est justement dans ce « fardeau » immense qu'est la gouvernance mondiale, qui englobe tout – les dimensions locale, nationale, régionale –, que la construction d'une politique mondiale tend à se diluer.

Représentation des pays de l'UE et de l'ALC à l'Assemblée Générale des Nations Unies



En reprenant l'idée de possibilité dans le contexte actuel, il est temps de projeter une nouvelle répartition mondiale du pouvoir à travers une gouvernance mondiale renouvelée. La sécurisation de la réponse sanitaire au cours de la crise de la COVID-19 a révélé le besoin d'une « circulation responsable et éthique des biens et services en temps de crise » (Sepúlveda et Villar, n. d., p. 5). Les modes de gouvernance sanitaire régionale peuvent être encouragés de façon exogène ou endogène en fonction de la capacité de l'État et du leadership régional. Dans les cas où les États ne disposent pas de la capacité étatique nécessaire pour faire face à des problèmes sanitaires transnationaux, les institutions régionales et leur partenariat avec des acteurs extérieurs jouent un rôle primordial pour une réponse coordonnée (Agostinis et Parthenay, 2021).

On peut en tirer plusieurs enseignements importants: la capacité étatique est une condition nécessaire, mais insuffisante pour faire face aux crises; le leadership régional se retrouve limité si ses accords ne sont pas fortement institutionnalisés; la gouvernance mondiale doit être rattachée à un multilatéralisme

contraignant (Tokatlian, 2021) qui incite au respect des normes et règles et établit des coalitions flexibles à l'échelle mondiale qui ne sont pas excessivement politisées.

Cette idée de multilatéralisme contraignant est formulée dans le communiqué du haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Joseph Borrel, daté de février 2021, en misant sur un multilatéralisme efficace, divers et inclusif. Il présente l'intention de l'UE d'encourager des solutions coopératives pour « reconstruire en mieux ». Cela suppose de revitaliser l'ordre multilatéral afin de faire face aux défis mondiaux. La réforme du système des Nations Unies se situe au cœur de ce communiqué. En particulier, il fait part de l'intérêt de réformer le Conseil de sécurité et les institutions financières internationales afin de garantir la stabilité, la certitude et l'équité à travers l'augmentation des quotas et des votes des pays en développement et émergents qui en sont membres.

Il est envisagé de procéder à une modernisation ambitieuse d'institutions comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où l'UE se positionne comme un acteur clé dans la promotion de normes nouvelles, de standards internationaux et de cadres de coopération internationale pour renforcer la capacité de préparation et d'intervention internationales face aux urgences sanitaires. Parmi les exemples de ce leadership figurent la réponse mondiale visant à offrir des résultats tangibles dans la lutte contre la COVID-19 et la création consécutive de l'Accélérateur d'accès aux outils contre la COVID-19 (ACT-A) et son mécanisme COVAX ainsi que le Plan d'action du G20 pour répondre à la pandémie.

La réussite de l'engagement mondial envers ces réformes résidera dans la capacité de l'UE à approfondir les partenariats stratégiques et les alliances avec des pays tiers et des organisations régionales. Ce communiqué reconnaît la CELAC comme un organisme régional de dialogue en matière de paix, de sécurité et de prévention des conflits. Parvenir à renforcer cette position permettrait de canaliser d'autres programmes sociaux et d'avoir un rôle de premier plan dans les processus de dialogue.

L'«Alliance pour le multilatéralisme», un réseau informel lancé initialement par les ministères des Affaires étrangères de France et d'Allemagne auquel

ont participé le Chili et le Mexique en qualité de coorganisateur et huit autres pays d'ALC en tant que participants⁷, a également été convaincu de la promotion d'un ordre multilatéral fondé sur des normes comme garantie fiable pour la stabilité et la paix internationales, en considérant la coopération comme un moyen de résolution des défis communs. Le pari d'une politique relative au pouvoir mondial renouvelée a bénéficié du soutien de tous les continents et de l'UE (Gouvernement fédéral de l'Allemagne, 2021). Les

domaines d'action de l'Alliance couvrent les droits humains en mettant plus particulièrement l'accent sur le genre, le droit international et la reddition de comptes, le désarmement et le contrôle des armements, la promotion de normes contraignantes du comportement dans le cyberspace, l'action conjointe face au changement climatique, le renforcement des institutions et la promotion des biens publics mondiaux dans le contexte de la COVID-19 ainsi que la consolidation de l'architecture sanitaire multilatérale.

CONCRÈTEMENT, CETTE GOUVERNANCE MONDIALE DEVRAIT À LONG TERME:

- 1. REMODELER LA GOUVERNANCE DES CONNAISSANCES
POUR LE BIEN COMMUN;**
- 2. RÉFORMER LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES POUR
MIEUX REFLÉTER L'IMPORTANCE DES DIFFÉRENTES
PARTIES INTÉRESSÉES;**
- 3. CRÉER UNE CAPACITÉ ET UNE INFRASTRUCTURE DE
PRODUCTION RÉSISTANTE ET DIVERSE;**
- 4. INTRODUIRE DES CONDITIONNALITÉS POUR LES
INVESTISSEMENTS PUBLICS AFIN DE CRÉER DES
PARTENARIATS SYMBIOTIQUES ENTRE LES SECTEURS
PUBLIC ET PRIVÉ;**
- 5. RENFORCER LA CAPACITÉ DU SECTEUR PUBLIC DANS
L'INNOVATION SANITAIRE;**
- 6. ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ ET L'ÉQUITÉ MONDIALES
POUR ÉVITER L'ACCAPAREMENT DES TECHNOLOGIES PAR
UNE POIGNÉE DE PAYS (MAZZUCATO, 2021).**

7. Ces pays sont: l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay.

Les partenariats birégionaux, comme ceux analysés dans la présente note d'orientation, constituent un espace de coopération idoine pour appliquer ces six recommandations de bonne gouvernance mondiale en plaçant les programmes sociaux au centre des priorités à court et moyen terme dans le cadre de la relance post-

COVID. Dans le domaine de la gouvernance mondiale, comme le montre le communiqué conjoint UE-ALC, une réponse commune des acteurs transnationaux, non étatiques, des banques de développement, du secteur privé et de la société civile est essentielle à un système cohérent et adapté aux défis actuels.

DÉFINITION DES ACTIONS CLÉS DU POINT DE VUE DE L'ALC

- CONSOLIDER LES ALLIANCES AVEC L'EUROPE POUR LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET DU MULTILATÉRALISME FONDÉ SUR DES NORMES.
- PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT AUX ALLIANCES SPÉCIALES SUR LES TECHNOLOGIES AU MOYEN DE STRATÉGIES PRAGMATIQUES DE COALITION AFIN D'ACQUÉRIR DE L'INFLUENCE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.
- VEILLER À UN AJUSTEMENT DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DROITS DU TRAVAIL, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET DE BONNE GOUVERNANCE DANS LA RELATION STRATÉGIQUE AVEC LA CHINE. L'UE EST UN ACTEUR CLÉ DANS LE RESPECT ET LA PROMOTION DE CES NORMES INTERNATIONALES.
- SIGNER DES ACCORDS QUI GARANTISSENT UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉQUILIBRÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS LOCAUX, ASSURANT LA LIBERTÉ TERRITORIALE D'ORGANISATION D'ÉGALITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE.
- CONSTITUER DES STRATÉGIES DE RELATION EFFICACES POUR POSITIONNER LA RÉGION DANS LES SECTEURS OÙ ELLE PEUT APPORTER DE LA VALEUR AJOUTÉE. SUR LE PLAN DE LA DIPLOMATIE, DE L'AUTONOMIE LIQUIDE ET DE LA DIPLOMATIE DE NICHE, IL EN RÉSULTE DES STRATÉGIQUES ADAPTÉES À CETTE FIN.
- ADAPTER L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU RESPECT DES ODD ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2030, DE FAÇON CONCRÈTE SUR LE PLAN SOCIAL.
- AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES DES PARTENAIRES LATINO-AMÉRICAINS ET DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE AFIN DE GARANTIR DES AVANCÉES SUR LE PROGRAMME POLITIQUE BIRÉGIONAL.

DÉFINITION DES ACTIONS CLÉS DU POINT DE VUE DE L'UE

- TIRER PROFIT DE LA CONVERGENCE DES PROGRAMMES BIRÉGIONAUX DANS DIFFÉRENTS THÈMES, TELS QUE LE MULTILATÉRALISME ET LES OBJECTIFS MONDIAUX DU PROGRAMME 2030, AFIN DE RENFORCER LE RÔLE DE L'ALC COMME PARTENAIRE POLITIQUE.
- RÉDUIRE LES OBSTACLES ENTRE LA POLITIQUE ET LA PRATIQUE QUI AFFECTENT LE RÔLE NORMATIF DE L'UE EN ALC, PRINCIPALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA COHÉRENCE INTERNE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UE.
- CONSOLIDER LES AVANCÉES VERS DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION MULTIPARTITE ET MULTINIVEAUX AVEC L'ALC.
- RÉANIMER L'ACCORD UE-MERCOSUR EN ABORDANT EXPLICITEMENT LES DIVERGENCES NATIONALES ET EN RECHERCHANT DES SOLUTIONS DE CONVERGENCE EFFICACES POUR LES DEUX PARTIES.
- RENFORCER LA DYNAMIQUE DES IED DANS DES DOMAINES COMME L'ÉCONOMIE VERTE ET NUMÉRIQUE ET L'AUGMENTATION DE LA CONNECTIVITÉ.
- REPOLITISER LA RELATION BIRÉGIONALE EN CE QUI CONCERNE L'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE LATINO-AMÉRICAINE, LA DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT ET LE RENFORCEMENT DU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES EN ALC.
- ÉLABORER CONJOINTEMENT AVEC L'ALC DES MODALITÉS DE COOPÉRATION INNOVANTES DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, GRÂCE À UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE MUTUEL.

BIBLIOGRAPHIE

- Actis, E. et Malacalza, B. (2021). Las políticas exteriores de América Latina en tiempos de autonomía líquida. Nueva Sociedad. 291, janvier-février.
- Agostinis, G., Parthenay, K. (2021). Exploring the determinants of regional health governance modes in the Global South: A comparative analysis of Central and South America. Review of International Studies. X, p. 1-23. Disponible à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.1017/S0260210521000206>.
- Arciniegas, Y. (14 mai 2021). Argentina: Fernández termina su gira por Europa con respaldo para renegociar la deuda con el FMI. France24. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.france24.com/es/am%C3%A9rica-latina/20210514-argentina-fernandez-gira-europa-respaldo-renegociacion-deuda-fmi>.
- Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine (14 décembre 2020). Communiqué de la coprésidence de l'Assemblée Parlementaire Euro-Latino-américaine (EuroLat) sur sa participation à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE-27 et d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC). DL\1220739FR.
- Badie, B. et Vidal, D. (2016). Qui gouverne le monde ? Paris: La Découverte Poche.
- Banque interaméricaine de développement (BID) (2021). Política Fiscal y Cambio Climático: Experiencias recientes de los ministerios de finanzas de América Latina y el Caribe. Washington: BID.
- Bárcena, A. (2018). Estado de situación de la minería en América Latina y el Caribe: desafíos y oportunidades para un desarrollo más sostenible. IX Conferencia de Ministerios de Minería de las Américas, 20 novembre 2018. Disponible à l'adresse suivante: https://www.cepal.org/sites/default/files/presentation/files/181116_extendidafinalconferencia_a_los_ministros_mineria_lima.pdf.
- Blanchard, O. et Pisani-Ferry, J. (6 mai 2021). Une stratégie économique contingente pour la prochaine phase. Le Grand Continent. Disponible à l'adresse suivante: <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/05/06/une-strategie-economique-contingente-pour-la-prochaine-phase/>.
- Bonilla, A. (2012). Presentación. América Latina-Europa. Escenarios contemporáneos de las Cumbres. En A. Bonilla y Salvadora, M. (Comp.), De Madrid a Santiago: retos y oportunidades, balances y perspectivas de las relaciones entre la Unión Europea, América Latina y el Caribe. San José, C.R.: FLACSO, p. 19-27.
- Bywaters, C., Sepúlveda D. et Villar, A. (2021). Chile y el orden multipolar: autonomía estratégica y diplomacia emprendedora en el nuevo ciclo de la política exterior. Análisis Carolina, 09/2021.
- Cabuto, C., Nieto-Parra, S. et Vázquez-Zamora, J. (30 juillet 2021). A post-pandemic social contract for Latin America: the why, the what, the how. Asociación de Economía de América Latina y el Caribe (LACEA), VoxLACEA. Disponible à l'adresse suivante: http://vox.lacea.org/?q=blog/social_contract_latam.
- Canuto, O., Cavallari M. et Ribeiro dos Santos, T. (14 décembre 2020). Middle-income countries should not be rushed to graduate. OECD Development Matters. Disponible à l'adresse suivante: <https://oecd-development-matters.org/2020/12/14/middle-income-countries-should-not-be-rushed-to-graduate/>.
- CEPALC (2021). Financiamiento para el desarrollo en la era de la pandemia de COVID-19 y después. Informe Especial COVID-19 No 10. Disponible à l'adresse suivante: <http://hdl.handle.net/11362/46710>.
- CEPALC (2020). Pactos políticos y sociales para la igualdad y el desarrollo sostenible en América Latina y el Caribe en la recuperación pos-COVID-19. Informe Especial No 8. Santiago de Chile: CEPALC. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789210054812/read>.
- Commission européenne (2020). Plan de relance pour l'Europe. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr. [Version espagnole consultée le 13 juin 2021.]
- Commission européenne (2019). Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. Union européenne, Amérique latine et Caraïbes: unir nos forces pour un avenir commun. Disponible à l'adresse suivante: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019JC0006&from=FR>.
- Commission européenne (2018). Accord commercial UE-Mexique. Présentation générale. Disponible à l'adresse suivante: https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/july/tradoc_157160.pdf. [Version espagnole consultée le 13 juin 2021.]
- Conseil européen (2021). Asociaciones de la UE con países de renta media: oportunidades para la agenda

- sobre el desarrollo en transición. Conclusiones del Consejo (14 de junio de 2021). [8848/21] Luxembourg. Disponible à l'adresse suivante: <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8848-2021-INIT/es/pdf>.
- Cooper, A. (2018). Entrepreneurial States versus Middle Powers: Distinct or Intertwined Frameworks? *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis*, vol. 73, no 4, p. 596-608.
 - Dilge, G. et Nolte, D. (2020). Un acuerdo, dos miradas. Perspectivas divergentes sobre el acuerdo entre el Mercosur y la Unión Europea. Nueva Sociedad, julio. Disponible à l'adresse suivante: <https://nuso.org/articulo/mercosur-union-europea/>.
 - Eurosociet (2021). Historia. Disponible à l'adresse suivante: <https://eurosociet.eu/historia/> [Page consultée le 13 juin 2021.]
 - Giles, R. (2021). La oportunidad de una cláusula ambiental de elementos esenciales en acuerdos comerciales de la Unión Europea con Estados terceros: a propósito del Acuerdo Unión Europea-Mercosur. *Documentos de Trabajo, Fundación Carolina*, vol. 44/2021.
 - González, G., Hirst, M., Luján, C., Romero, C. et Tokatlian, J. G. (2021). Coyuntura crítica, transición de poder y vaciamiento latinoamericano. Nueva Sociedad, vol. 291, p. 49-65.
 - Gouvernement fédéral de l'Allemagne (2021). A Multilateralism for the People Federal Government White Paper. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.auswaertiges-amt.de/en/aussenpolitik/multilateralism-white-paper/2460318>.
 - Grabendorff, W. (1986). América Latina y Europa. Esperanzas y desafíos. Nueva Sociedad, vol. 85, septembre-octobre, p. 126-133.
 - Jaguaribe, H. (1986). Desarrollo recíproco. Perspectivas de una justa asociación. Nueva Sociedad, vol. 85, septembre-octobre, p. 108-117.
 - Malacalza B. y Tokatlian, J.G (25 juillet 2021). ¿Es posible la desintegración del Mercosur? El diario AR. Disponible à l'adresse suivante: https://www.eldiarioar.com/opinion/posible-desintegracion-mercosur_129_8162296.html.
 - Mazzucato, M. (9 juin 2021). Governing health innovation for the common good. Council Brief No 1, Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. Disponible à l'adresse suivante: <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/council-on-the-economics-of-health-for-all/councilbrief-no1.pdf>.
 - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France (2021). Accord UE-Mercosur - Extrait du point de presse (4 mai 2021). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe/evenements-et-actualites-lies-a-la-politique-europeenne-de-la-france/actualites-europeennes/article/accord-ue-mercosur-extrait-du-point-de-presse-4-05-21>.
 - OCDE, CAF, CEPALC, Commission européenne (2019). Latin America Economic Outlook (LEO)
 - Parlement européen (2018). Acuerdo comercial entre la Unión Europea y Colombia y Perú. Evaluación europea de aplicación. Disponible à l'adresse suivante: [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/621834/EPRS_STU\(2018\)621834_ES.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/621834/EPRS_STU(2018)621834_ES.pdf).
 - Quenan C. et Santiso J. (2006), « L'Europe et l'Amérique latine ». Dans: de Montbrial T. et P. Moreau Defarges (sous la direction de), *Rapport RAMSES 2007 – L'Europe dans le monde*, Institut Français des Relations Internationales (IFRI), septembre, p. 157-168.
 - Saltalamacchia, N. (2020). La CELAC en 2020 y su vinculación con actores extrarregionales. Dans: A. Serbín y W. Grabendorff (Eds.), *Los actores globales y el (re) descubrimiento de América Latina* (p. 59-68). Barcelone: Icaria Editorial.
 - Sanahuja, J.A. (21 mai 2021). 30 años de Mercosur: el reto de las tres transiciones, digital, social y "verde", y las relaciones con la Unión Europea. Fundación Carolina. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fundacioncarolina.es/30-anos-de-mercosur/>.
 - Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) (2018). Una década de cooperación Sur-Sur en Iberoamérica, 2007/2017. Madrid: SEGIB.
 - Sepúlveda, D. et Villar, A. (n. d.). Impactos globales del coronavirus: ¿cambiará el equilibrio de poder? *Análisis Friedrich Ebert Stiftung*. Disponible à l'adresse suivante: <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/chile/16434.pdf>.
 - Service européen pour l'action extérieure (14 décembre 2020). Comunicado conjunto: Reunión informal de Ministros de Exteriores UE27-América Latina y el Caribe. Berlin, ID: 201214_16. Disponible à l'adresse suivante: <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/90705/comunicado-conjunto-reuni%C3%B3n-informal-de-ministros-de-exteriores-ue27-am%C3%A9rica-latina-y-el-es>
 - Tokatlian, J.G. (2021). La diplomacia de equidistancia, una propuesta estratégica. Clarín, 10 de febrero. Disponible à l'adresse suivante: https://www.utdt.edu/ver_notaprensa.php?id_notaprensa=19284&id_item_menu=6.



EU-LAC Foundation
Fundación EU-LAC

CONTACT:

EU-LAC Foundation

Grosse Bleichen 35

20354 Hamburgo

Alemania

INFO@EULACFOUNDATION.ORG

WWW.EULACFOUNDATION.ORG



La Fondation EU-LAC a été fondée par l'Union européenne et ses États membres et tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes et est financée par ses membres.

Ce texte exprime le point de vue personnel de l'auteur et n'engage pas les institutions.



Institut des Amériques

Campus Condorcet Paris-Aubervilliers

5 cours des humanités

6e étage

93322 Aubervilliers Cedex, France

WWW.INSTITUTDESAMERIQUES.FR/

